
DECISION N° : **025.01.2026**

OBJET : **Convention avec la SARL Les doigts de fées– Ateliers dans le cadre des animations de l'AL Antoine de Saint Exupéry**

Le **MAIRE D'OSNY**,

VU le code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2122-22,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Municipal 065.05.2020 du 26 mai 2020, portant délégation d'une partie de ses attributions au maire conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T,

VU la proposition de convention de la SARL Les doigts de fées, relative à des ateliers, ci-annexée,

Considérant la volonté de la ville de proposer aux enfants accueillis dans les centres de loisirs des animations culturelles.

DECIDE :

Article 1 :

De signer une convention avec la SARL Les doigts de fées, sise 16 rue de la Friche 95520 Osny, représentée par sa gérante Nadine Nowicki Lainé, relative à une prestation de service consistant en un atelier « Décoration film rétractable sur bocal de confiture ».

Article 2 :

La prestation se déroulera le mercredi 11 février 2026, de 10 h 30 à 11 h 30 pour les enfants de l'accueil de loisirs Antoine de Saint Exupéry, 4 parvis Antoine de Saint Exupéry à Osny.

Article 3 :

DIT que la dépense résultant de ladite convention d'un montant de 250 TTC sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2026 de la commune.

Article 4 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au représentant de l'Etat.



Fait à OSNY, le 30 JAN. 2026

Le Maire,


Jean-Michel LEVESQUE

CONVENTION

Entre les soussignés :

SARL LES DOIGTS DE FEES

N° Siret : 48498472900026

Code APE : 4791B

Siège social : 16 Rue de la Friche – 95520 Osny

Téléphone : 06 09 14 02 79

Représentée par : Nadine Nowicki Lainé

Agissant en qualité de : Gérante

Ci-après dénommer : « Le Producteur »

D'une part

Et :

Mairie d'OSNY

Rue William Thornley

95520 Osny

Téléphone : 01 34 25 42 00

Représentée par : Jean-Michel Levesque

Agissant en qualité de : Maire

Ci-après dénommer : « L'organisateur »

D'autre part

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

1. NATURE DE LA PRESTATION : 11/02/2026 – 10h30 -11h30 - Atelier Enfants – Accueil Saint-Exupéry Osny – Déco Film rétractable sur bocal confiture.

2. PAIEMENT : 250.00 € - Virement – IBAN : FR76 3000 3016 6300 0200 75664 895 – SOGEFRPP

Code banque 30003 Code guichet 01663 N° compte 00020075648 Clé 95 – SG Jouy Le Moutier

3. ASSURANCES : Le Producteur est tenu d'assurer son personnel pour les accidents ou incidents qu'il pourrait causer.

4. AUTRES : Le PRODUCTEUR assumera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel attaché.

5. ANNULATION DU CONTRAT :

Du fait de l'Organisateur, l'annulation donnera lieu à une indemnité de 20% du montant total sauf cas de force majeure.

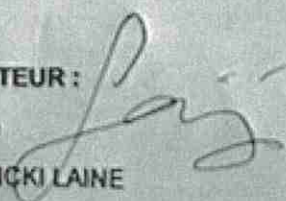
Du fait du Producteur, en cas de force majeure, il devra prévenir au plus vite et s'engage à reporter à une autre date la prestation.

Fait en deux exemplaires à Osny, le 08/01/2026

LE PRODUCTEUR :

La présidente

Nadine NOWICKI LAINE



L'ORGANISATEUR :

Le maire

Jean-Michel LEVESQUE

